

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 22 février 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-007-15562/24/BM**

**■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française de l'Etude des Sols et paiement de la cotisation 2024**

**83014**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'AFES possède une expertise reconnue à l'échelle nationale et européenne dans la connaissance des sols. Le cœur de mission de cette association est de promouvoir la préservation des sols, leur biodiversité, leur fonctionnalité et leur santé globale. Elle développe pour cela un très dense réseau d'experts, de chercheurs, d'ingénieurs, d'enseignants, de techniciens, d'agriculteurs et d'animateurs spécialistes des sols. Elle possède en outre une solide expérience dans la création d'outils collaboratifs pour la recherche, la formation ou l'éducation, mais aussi pour l'organisation d'évènements tels que des forums, les journées mondiales des sols, des congrès, l'exposition "fresque du sol", la plateforme e-sol, le centre de ressources, etc.

Au vu de l'importance écologique, économique et sociétale des sols, des menaces permanentes et croissantes dont ils font l'objet, la Métropole a une responsabilité majeure pour leur conservation et leur restauration au regard de la loi et des multiples compétences métropolitaines en termes de planification et d'aménagement. Le renouvellement de l'adhésion à l'AFES assurera à la Métropole la continuité de l'accès à des webinaires, à des données sol, à des ateliers et de l'expertise, notamment sur l'application de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) dans le dispositif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévue par la loi climat et résilience.

En 2023, l'adhésion de la Métropole à l'AFES a permis d'entreprendre un partenariat privilégié pour l'organisation, à l'initiative de la Métropole, d'un congrès international prévu en 2025 relatif aux sols méditerranéens, leur conservation et leur restauration.

Ce partenariat, associé à Aix-Marseille Université, a d'ores et déjà contribué au travail de préparation de ce congrès et notamment à la réflexion quant à son contenu scientifique et aux enjeux prioritaires à y aborder. Au-delà de la co-construction du programme de ce congrès de résonance mondiale, l'AFES s'engage également à y participer :

- En mobilisant son réseau de spécialistes du sol.
- En mettant à disposition de l'évènement une exposition.
- En proposant une animation de la fresque du sol élaborée par 38 experts et destinée à rendre accessible les enjeux du sol auprès des élus et des décideurs.
- En organisant les sorties de terrain du congrès.

En 2023, l'AFES a par ailleurs proposé à destination de certains agents du pôle Transitions Écologique et Énergétique des webinaires sols, des participations à des congrès (Journée Mondiale des Sols - JMS2023 -, Journée d'Étude des Sols - JES2023), les lettres d'informations périodiques, le sondage PromoSolsEduc, etc.

Dans ce contexte, le renouvellement de cette adhésion apparaît particulièrement judicieux et opportun.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° AGRI-007-14009/23/BM du Bureau de la Métropole du 29 juin 2023 portant adhésion de la Métropole à l'Association Française d'Études Sols (AFES).

### **Ouï le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'objet de l'Association Française de l'Étude des Sols (AFES) sur le sujet de la connaissance, la protection, la restauration et la valorisation des sols.
- L'intérêt pour la Métropole d'adhérer à l'Association Française de l'Étude des Sols (AFES).

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence l'Association Française de l'Étude des Sols (AFES) pour l'année 2024 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 375 euros.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 6312.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel » et de la sous politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, environnement » et du programme « patrimoine naturel, paysage et forêt » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8EXPER ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Forêts et Paysages  
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN